



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Areva

Question au Gouvernement n° 2957

Texte de la question

AVENIR DU NUCLÉAIRE FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Paul Anciaux. Ma question s'adresse à Mme Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Nous le savons tous dans cette enceinte, AREVA est l'entreprise leader mondial de l'énergie nucléaire et un acteur majeur des énergies renouvelables.

Dans un contexte de renouveau du nucléaire, AREVA a déployé ces dernières années des efforts importants en termes d'investissements et de recrutement. Une partie significative de ces actions a été effectuée en Bourgogne sur les sites AREVA de Chalon et du Creusot.

AREVA est aujourd'hui le premier employeur privé de Saône-et-Loire, avec 2 300 salariés. Au-delà, le groupe a un impact positif sur le tissu industriel local à travers la sous-traitance, avec plus de 600 fournisseurs. AREVA est par ailleurs un partenaire majeur du pôle nucléaire de Bourgogne qui réunit les grandes entreprises, les PME, les organismes de formation et les universités de la région.

Cette entreprise a anticipé le renouveau du nucléaire en développant un réseau flexible qui lui permet de répondre à la fois aux besoins de maintenance et surtout au marché mondial, en forte croissance, de nouvelles centrales.

Dans le cadre du programme de remplacement des générateurs de vapeur, EDF a lancé un appel d'offres pour quarante-quatre générateurs représentant un marché de plus d'un milliard d'euros.

AREVA est le fournisseur historique d'EDF, notamment de ses générateurs de vapeur, cette activité contribuant en grande partie à la charge de ses usines de Chalon et de Creusot Forge.

En ayant ouvert le marché au japonais Mitsubishi et en affichant aujourd'hui sa volonté d'élargir à nouveau à Westinghouse-Toshiba, EDF fait peser un risque sérieux sur l'activité d'AREVA en Saône-et-Loire. L'ensemble des efforts d'investissement et de recrutement consentis par AREVA s'inscrivait dans la perspective d'un partenariat avec EDF représentant plus de 500 emplois directs en Saône-et-Loire.

Madame la ministre, influencer sur la décision d'EDF permettrait de soutenir l'activité économique et l'emploi dans notre pays, et contribuerait à l'émergence de cette fameuse " Équipe de France du nucléaire " souhaitée par le Président de la République ainsi que, j'en suis convaincu, par une large majorité de députés des deux côtés de l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie*. Monsieur le député, vous venez de souligner le dynamisme, dans le cadre du renouveau nucléaire mondial, de l'énergie nucléaire française et de l'ensemble de ses champions.

Ce n'est pas moins de 6,5 milliards d'euros que le groupe AREVA va investir, en Saône-et-Loire notamment, d'ici à 2012, dans le cadre d'un financement qui est largement facilité par l'État - je vous rappelle l'augmentation de capital à laquelle ont souscrit KIA d'un côté et l'État français de l'autre, à concurrence de 900 millions d'euros. Il est évident que dans le cadre de ces investissements, l'État français sera particulièrement soucieux de la localisation sur le territoire français d'activités manufacturières et d'emplois.

Vous évoquez les quarante-quatre générateurs de vapeur qui seront appelés par EDF dans le cadre de ses

centrales à 1 300 mégawatts.

C'est un énorme appel d'offres qui est lancé, avec pour objectifs essentiels d'améliorer à la fois le service rendu par EDF à nos concitoyens dans la fourniture d'électricité et le coefficient de disponibilité de l'ensemble des centrales.

Cet appel d'offres extrêmement important va être effectué dans le cadre de la réglementation européenne. Dans ces conditions, il n'est pas question, vous imaginez bien, d'intervenir autrement que dans le respect de la réglementation qui est applicable en l'espèce.

Compte tenu du volume, il est évident qu'un certain nombre d'opérateurs seront retenus. Dans le souci de ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire le retour sur investissements sur territoire français, je ne doute pas que les constructeurs français, dont l'expertise est connue, pourront être retenus et considérés.

Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de ce que vous avez évoqué, c'est-à-dire un partenariat étroit entre l'ensemble des acteurs de la filière qui nous fait champion du nucléaire dans le monde. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2957

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 février 2011